AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°13 bis

19 Juin 1979

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade — 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel . MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84009 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) [redacted] 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

SPECIAL ALPES-MARITIMES et VAR

LUTTE CONTRE LA COCHENILLE MATSUCOCCUS FEYTAUDI RESPONSABLE DU DEPERISSEMENT DU PIN MARITIME

Le Service de la Protection des Végétaux communique :

La période favorable aux traitements dirigés contre la cochenille responsable du dépérissement du pin maritime (*MATSUCOCCUS FEYTAUDI*) est, dès à présent, terminée en tous secteurs du Var et des Alpes-Maritimes .

Il y a lieu de suspendre toutes les interventions, en 1979, contre ce ravageur.

P.128

SPECIAL ALPES-MARITIMES

AVIS DE TRAITEMENTS CONTRE LA COCHENILLE ASIATIQUE DES AGRUMES (UNASPIS YANONENSIS)

Les observations biologiques de la cochenille asiatique des agrumes font apparaître que ce ravageur a atteint son stade vulnérable .

En conséquence, il est recommandé d'effectuer, à dater du 20 Juin 1979, sur les agrumes contaminés par la cochenille, deux pulvérisations insecticides espacées de quinze jours, utilisant par hectolitre d'eau 40 g de méthidathion (soit 0,200 litres d'Ultracide 20 liquide) .

Le succès de ces interventions dépend dans une large mesure du soin qui sera apporté à leur mise en oeuvre, c'est-à-dire :

- suppression préalable sur les arbres des parties sèches ou trop détériorées par le ravageur ;
- utilisation d'un matériel de pulvérisation capable de mouiller convenablement toutes les parties de l'arbre sans en négliger les plus hautes ;
- apport, à la fin du mois de Juillet, d'une fumure azotée suivie de copieux arrosages .

Pour la réalisation des traitements, les intéressés pourront, en cas de besoin, s'adresser aux organismes suivants :

- Groupement de défense contre les ennemis des cultures de NICE - 1, Rue St-Augustin - 06300 NICE - Tél. 85.46.35 .
- Groupement de défense contre les ennemis des cultures de BEAULIEU/MER - M. Vincent VITALE - 8, Av. Maréchal Foch - BEAULIEU/MER - Tél. 01.07.70

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

...../.....